



La Fondation Coup d'Pouce est active depuis plus de 25 ans dans les loisirs et l'accompagnement des personnes avec une déficience et/ou des troubles du spectre de l'autisme.

Le Service **d'Assistance à l'intégration pré- et parascolaire** s'adresse aux structures pré et parascolaires qui accueillent des enfants avec des besoins éducatifs particuliers et qui souhaitent obtenir une ressource supplémentaire visant à renforcer leur équipe grâce à la mise à disposition d'un-e collaborateur-trice expérimenté-e dans l'accompagnement des personnes avec une déficience.

Dans ce cadre, nous recherchons plusieurs :

ASSISTANT ·E ·S à l'intégration pré- et parascolaires

Profil souhaité :

- Une expérience dans l'accompagnement de personnes avec une déficience et/ou des troubles du spectre de l'autisme,
- Une expérience dans le domaine de la petite enfance est un atout,
- Un sens des responsabilités, de la communication, des capacités d'adaptation, de flexibilité et d'autonomie,
- Un souhait clair de travailler en équipe,
- Âge minimum 18 ans.

Les détails de lieux et d'horaires pour les postes à repourvoir sont disponibles ci-dessous.

Si ce poste vous intéresse et que vous répondez au profil, nous vous invitons à nous faire parvenir une lettre de motivation accompagnée de votre CV et autres documents usuels en mentionnant le numéro de poste par courriel à aipp@coupdepouce.ch ou par courrier postal à :

Fondation Coup d'Pouce, Avenue de la Chablière 4, 1004 Lausanne.

Le cahier des charges complet peut être transmis sur demande. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Il ne sera répondu qu'aux dossiers complets.

Type de contrat:	CDI
------------------	-----

N° de poste	Lieu	Pré ou Parascolaire	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Date de début
1	Echichens	Pré			15h45 - 17h45				11h45 - 15h45	15h45 - 17h45			17.08.2026
6	Nyon	Pré	13h45-17h30		13h45-17h30								04.08.2026
19	Tolochenaz	Para	THE 10h15 - 11h15 (1h00)		07h30 - 08h50	11h45 - 14h10			11h45 - 14h15		07h30 - 08h45	11h45 - 17h30	17.08.2026
23	Trélex	Para	12h00-13h45	15h45-17h30	15h45-17h30				12h00-13h45	15h45-17h30	15h45-18h00		17.08.2026
24	Tolochenaz	Para	12h15 - 13h45		12h15 - 13h45 THE 11h00 - 11h45				12h15 - 13h45		12h15 - 13h45		17.08.2026
26	Trélex	Pré	9h00-11h00	14h30-17h00	8h30-11h30		9h00-11h00	15h00-17h00			9h00-11h00	15h00-17h00	03.08.2026
30	Vevey	Para	07h15-08h30	15h30-18h30	07h15-08h30	15h30-18h30	07h00-08h30/11h45-14h00	14h00-18h30	07h15-08h30	15h30-18h30	07h15-08h30	15h30-18h30	17.08.2026
33*	Mies	Para	15h30-18h30		15h30-18h30		14h00-18h30						17.08.2026
37	Mont-sur-Lausanne	Pré	09h00-12h30	14h00-17h30								14h30-17h30	17.08 ou 24.08 à définir
38	Bassin	Para	16h00 - 18h00		16h00 - 18h00				16h00 - 18h00		16h00 - 18h00		17.08.2026

*Ces horaires sont suceptibles d'être modifiés en fonction de la décision d'engagement financier